

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE - 2023

Solde de 13% affectée aux établissements des formations technologiques et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre Entreprise :

Etablissement bénéficiaire :

450019

CFA AGRICOLE BELLEGARDE
11 rue des pervenches
45270 BELLEGARDE

Siren/Siret :

Contact de l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Votre masse salariale 2022 :

Solde Ecole de 0,09% TA 2023 =

Subvention en Matériel déductible :

Bonus Alternant déductible :

Montant de Votre Versement :

Code UAI de l'Ecole : 0 4 5 1 4 6 3 W

Au profit de l'Ecole : CFA AGRICOLE DU LOIRET - BELLEGARDE

Règlement

Auprès de l'URSSAF (DNS) le 5 ou 15 mai 2023

Répartition

Via la plate-forme SOLTéA (<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>) du 16 octobre au 9 novembre 2023